

DECRET N°2002-50 DU 14 FEVRIER 2002

portant nomination de monsieur Félix DOSSA
en qualité de Président du Tribunal de première
Instance de Cotonou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- **Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la Loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la Magistrature Béninoise ;
 - Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
 - Vu** le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;
 - **Vu** le Décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
 - Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 29 janvier 2002 ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 janvier 2002 ;**

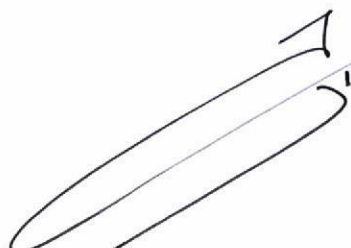
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur Félix DOSSA, magistrat, est nommé Président du Tribunal de Première Instance de Cotonou.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 février 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Charge de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



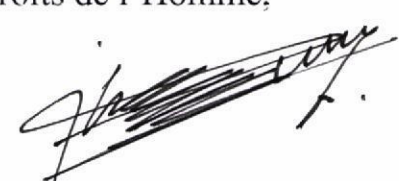
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,



Joseph H. GNONLONFOUN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4
MJLDH 4 MFE 4 AUTRES MINISTRES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 03 JO 1.